

Zeitschrift:	Revue Militaire Suisse
Herausgeber:	Association de la Revue Militaire Suisse
Band:	- (2015)
Heft:	4
Artikel:	Pendant la guerre froide : ce qu'était la P-26 organisation de résistance en cas d'occupation du pays (2e partie) [Fortsetzung]
Autor:	Weck, Hervé de
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-781298

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



La P-26 avait la mission d'effectuer des sabotages, uniquement si les circonstances le permettraient.

Renseignement

Pendant la guerre froide : Ce qu'était la P-26 organisation de résistance en cas d'occupation du pays (2^e partie)

Col Hervé de Weck

Ancien rédacteur en chef, RMS

La première partie de cet article est parue dans RMS No.6/2014, p. 53-55.

O pérations de sabotage de l'organisation de résistance P-26 en cas d'occupation

Faut-il couper une ligne de chemin de fer ? Pour ce faire, il faut, selon Rico, quelqu'un qui s'y connaît en chemins de fer et indique les lieux convenables, quelqu'un qui connaît les points faibles de ces endroits. Ensuite, on doit compter sur un *ouvreur de porte* qui rend l'accès possible. Leur besogne effectuée, ces gens disparaissent et il ne reste sur place qu'un ou deux manieurs d'explosif. Tous sont en fait des *soldats d'une fois*.

Contrôles

Pour ses besoins courants (salaires, dédommagements, loyers, soldes, subsistance, logement, petites acquisitions), l'organisation-cadre P-26 dépense environ trois millions de francs par année. Un règlement spécial, émis par le chef de l'Etat-major général en 1983, en accord avec le Contrôle fédéral des finances, fixe les principes de la comptabilité, contrôlée tous les mois, et la révision. Le Commissariat central des guerres, qui effectue le contrôle final, doit détruire toutes les pièces justificatives après cette opération. On doit dire que le commandement de l'Armée contrôle cette organisation dirigée par le colonel EMG Efrem Cattelan, alias Rico.

Plusieurs conseillers fédéraux, ainsi que des parlementaires reçoivent des informations sur les deux organisations secrètes P-26 et P-27 (Service de renseignement extraordinaire). Un Conseil parlementaire consultatif (Groupe 426), dont les tâches ne sont pas fixées par écrit, leur est rattaché. Ces députés ne connaissent pas la mission donnée par le chef de l'Etat-major général et la conception d'engagement de Rico. Il ne s'agit donc pas, à proprement parler, de contrôle politique. Pour le chef d'Etat-major général, ces parlementaires servent

d'interlocuteurs, de baromètres d'opinion, de conseillers, de liaisons éventuelles avec le Parlement en cas de crise. En 1990, le Groupe 426 comprend des représentants de l'UDC, du parti libéral, socialiste, PDC, dont les conseillers nationaux Vreni Spoerry, François Jeanneret et Jacques-Simon Eggly. Celui-ci, après la découverte de la P-26, sera le seul membre du groupe à défendre aux Chambres l'organisation-cadre et ses membres. Ces députés visitent entre autres le dépôt central de la P-26 et suivent des séances d'instruction du génie (maniement d'explosifs).

« L'affaire P-26 » - contexte suisse et étranger

A la fin des années 1980, le présumé scandale « P-26 » se situe dans le contexte du démantèlement du Mur de Berlin, de la fin de la Guerre froide, de l'implosion de l'Union soviétique, en Suisse dans le prolongement de la démission de la conseillère fédérale Elisabeth Kopp à la suite d'un téléphone à son mari, au cours duquel elle lui annonçait une action de la justice pour trafic de drogues et blanchiment d'argent contre une firme au conseil d'administration de laquelle il siégeait. Également dans le prolongement de l'affaire des fiches. Environ 900'000 personnes résidant en Suisse ont été fichées par la police fédérale dans le cadre de mesures contre la menace soviétique. Au Groupement « Renseignement et sécurité », on tend à considérer la gauche en général comme *cinquième colonne* infiltrée ou manipulée par Moscou. Voilà ce que révèle une Commission d'enquête parlementaire « Fiches », présidée par le socialiste Moritz Leuenberger, futur conseiller fédéral.

Une enquête parlementaire discutable

En 1990, une autre Commission d'enquête parlementaire, présidée par le démocrate-chrétien Carlo Schmid, révèle l'existence d'une *armée secrète* P-26, forte de 400 membres, susceptible, selon le Rapport, de constituer une menace contre l'ordre constitutionnel, ainsi que celle d'un Service de renseignement tout aussi secret,

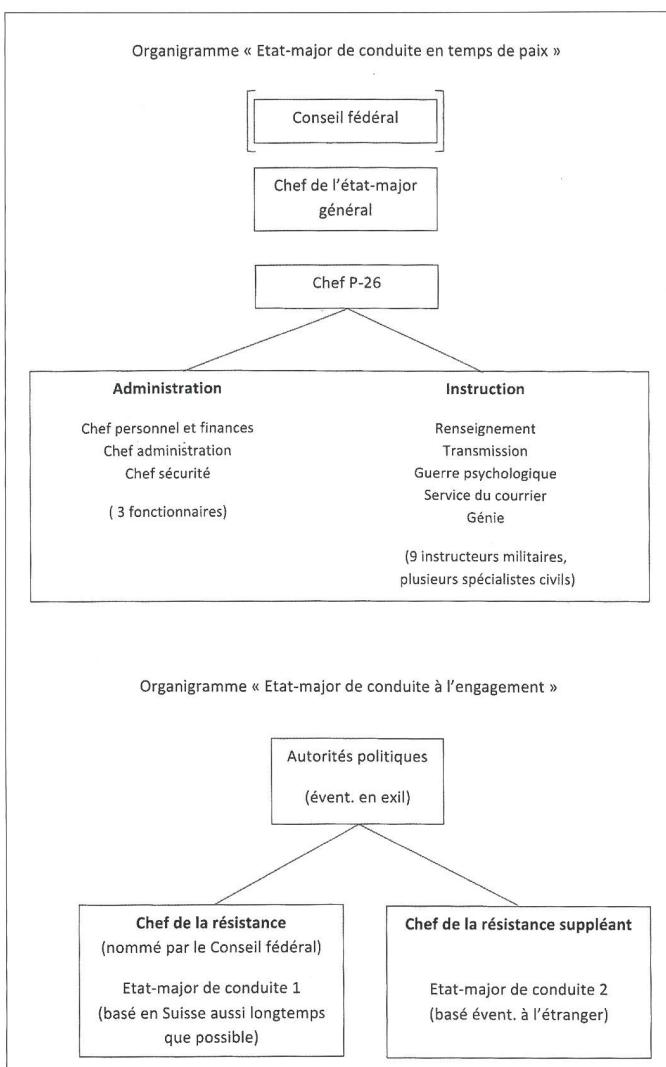
dénommé P-27. Le secret, indispensable dans ces genres d'activités cas, est donné comme la preuve de l'existence d'une *association de malfaiteurs*! Le Rapport ne contient aucune référence à la situation psychologique, politique et stratégique pendant la Guerre froide, supprimant ainsi une justification importante de l'organisation-cadre P-26. Il ne la juge – grave lacune – qu'à travers le prisme du présent, avec ses exigences et sa sensibilité que révèlent des slogans comme « Etat mouchard, » « Arrogantes cachotteries de l'Armée » etc.

En été 1990, peu avant la publication du Rapport, la révélation de l'organisation « GLADIO, » des structures de résistance clandestine *Stay Behind* en cas d'occupation étrangère dans la plupart des pays de l'OTAN, fait la une des médias. La P-26 en Suisse fait sans doute partie de cet ensemble sulfureux, un soupçon suscite une nouvelle vague d'indignations! Les recherches du Procureur de la Confédération et de la Commission d'enquête parlementaire ne donnent rien, elles confirment simplement une collaboration bilatérale déjà ancienne avec le M16 britannique, dans le domaine de l'acquisition de matériels, entre autres les émetteurs-récepteurs à ondes courtes *Harpoon*, utilisés également dans les organisations *Stay Behind* de l'OTAN¹. Des gens du M16 ont formé les instructeurs de la P-26: comportement dans la clandestinité, création de boîtes aux lettres mortes, techniques de sabotage, comportement lors d'un interrogatoire, parachutage de renforts. Les Britanniques connaissent l'identité de Rico, celle des instructeurs de l'organisation, certaines infrastructures comme le Schweizerhof et le Hagenbach, mais ne savent rien de l'organisation elle-même, de ses membres et de sa doctrine d'engagement. Cette collaboration résulte d'accords informels passés par le Groupement « Renseignement et sécurité. » Jusqu'à aujourd'hui, aucune indication d'une relation de la P-26 avec l'OTAN n'a été mise à jour.

Attaques insensées de la gauche

Après les révélations sensationnelles mais pas forcément exactes et objectives de la Commission d'enquête parlementaire, Thomas Onken, conseiller aux Etats socialiste, parle « d'une armée secrète illégale, échappant à tout contrôle politique, derrière le dos (...) d'un Conseil fédéral dans l'ignorance et ne se doutant de rien. Une organisation privée, financée avec de fonds publics détournés de leur destination première, avec des crédits délictueux, illicitemente dissimulés au Parlement (...). » De nombreux médias en font de même, même le *Journal de Genève*: « Ces révélations sont d'autant plus consternantes que ces services n'étaient fondés sur aucune base légale et soumis à aucun contrôle politique. » Le *Tagesanzeiger*, titrant « Secret, illégal, dangereux », poursuit: « Plusieurs centaines d'hommes, presque deux bataillons, équipés avec des armes automatiques, des fusils à lunette, des explosifs et des roquettes antichars, se sont entraînés secrètement, durant des décennies, à la résistance, à la guérilla, voire au coup d'Etat. »

¹ Posséder les mêmes appareils ne signifie pas qu'on puisse communiquer! Pour que la liaison soit possible, il faut que les documents radio correspondent. Les pays de l'OTAN ne possèdent pas les clés radio suisses.



Organigramme de l'état-major de conduite de la P-26, en cas normal et en cas d'occupation.

L'avocat socialiste Pierre Joset dépose même une plainte pénale contre Rico pour haute trahison et atteinte à l'ordre public, le groupe socialiste du Conseil national en fait de même, pour gestion déloyale, contre les conseillers fédéraux Chevallaz et Delamuraz, ainsi que le chef de l'Etat-major général Hans Senn! Le Procureur de la Confédération, chargé d'examiner les plaintes, a examiné les dossiers secret du Département militaire fédéral, conclut que « *les faits constitutifs de délits pénaux éventuels sont absents.* »

Laissant libre cours à son imagination débridée, la conseillère aux Etats socialiste schaffhousoise Ester Bührer avance que la P-26 a commandité les attentats contre le pavillon d'information de la future centrale nucléaire de Kaiseraugst et un certain nombre de pylônes de lignes à haute tension: elle subodore au sein de la P-26 l'existence d'agents provocateurs. Elle demande en outre si, en cas de succès de l'initiative du GSsA pour la suppression de l'Armée, la P-26 n'aurait pas été activée...

Moritz Leuenberger, président de la Commission d'enquête parlementaire, déclare dans un entretien publié par le *Tagesanzeiger* que « la constitution d'une

CEP est déjà une condamnation, un opprobre. (...) Si elle ne trouve pas motif à scandale, la CEP aura échoué face au jugement de l'opinion publique. »

Après une gesticulation politico-média et une véritable *chasse aux sorcières*, l'organisation-cadre P-26 est liquidée sous les insultes et les diffamations, mais ses membres se sentent toujours liés par l'obligation du secret. Il s'en faut de peu que la liste de ceux-ci soit publiée, ce qui leur aurait gravement nui dans leurs activités professionnelles !

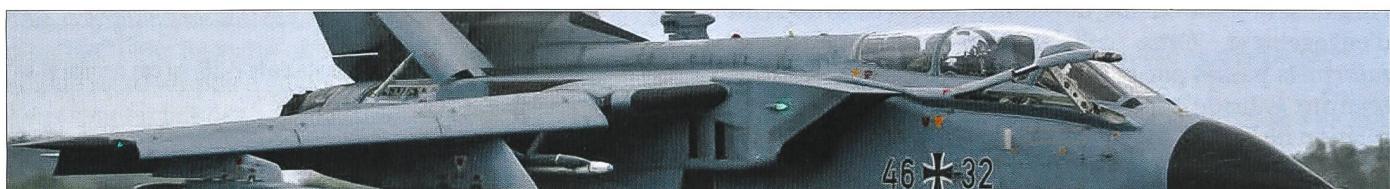
Vingt-cinq ans plus tard

En septembre 2009, une douzaine d'hommes grisonnants se retrouvent à Coire. Ce sont d'anciens membres de deux régions de la P-26 (Buchs et Coire). Le Conseil fédéral a mis fin à l'obligation de garder le secret des membres de cette organisation, les a réhabilités et les a remerciés pour leur engagement. Désormais, ils peuvent parler librement de leurs expériences. Pourtant, les dossiers concernant l'organisation-cadre P-26, entre autres la liste des 400 membres resteront inaccessibles, certains jusqu'en 2020, d'autres jusqu'en 2040. Pour l'instant, on ne peut recourir qu'aux médias et à l'histoire orale, ce qu'a

fait Martin Matter. Il n'empêche qu'un certain nombre de points apparaissent d'ores et déjà clairs :

- Si l'on a parlé d'une organisation illégale, c'est dans le sens du droit administratif, en aucun cas du droit pénal ;
- La conception de la P-26 implique que la résistance commencerait après l'occupation du pays ;
- La structure, le cloisonnement poussé de l'organisation exclut une intervention collective, qui plus est armée, au-delà de chacune des régions de résistance. Quelques centaines d'hommes et de femmes, d'un âge certain, pourraient-ils être mobilisés pour une marche sur Berne similaire à celle de Mussolini en 1922 ? La théorie du putsch éventuel, non seulement absurde, s'avère une atteinte à l'honneur ;
- Seuls les spécialistes du génie sont instruits aux explosifs, les armes, même spéciales, servent uniquement à l'autoprotection ;
- Les membres ignorent l'emplacement de dépôts centraux d'armes et d'explosifs. Les culasses et les détonateurs sont entreposés séparément.

H.W.



Voyage d'étude Bundeswehr – Schleswig-Holstein 2015 du 6 au 8-9 octobre 2015

Visite de la base aérienne de l'escadrille 51 (Tornado et drônes Heron).

Visite consacrée aux sous-marins à Eckernförde.

Excursion historique des combats du 19^e et 20 siècle dans le Nord de l'Allemagne.

Déplacement individuel sur Hambourg puis déplacement sur Schleswig, journées de visite puis retour à partir de Hambourg.

Coût: 700 .- CHF

Inscriptions auprès de F. Villard – fvillard@bluewin.ch

